



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
« SÉANCE ORDINAIRE » DU  
JEUDI 8 JUILLET 2010 / 18 H 45**

**Président de séance**

Monsieur Damien MOREL, maire

**Secrétaire de séance**

Monsieur Marc LEGRAND, maire adjoint

**Membres élus**

<b>Présents</b>	Monsieur Damien MOREL, Maire Monsieur Jean-Luc ANSELLE, 1 <sup>er</sup> adjoint Monsieur Marc LEGRAND, 3 <sup>ème</sup> adjoint Madame Karine DEBUSSCHÈRE, 4 <sup>ème</sup> adjointe Monsieur Patrick PREVOST Mademoiselle Sandrine DERUDDER	Madame Marie-Paule CORNUAU Monsieur Claude SCHIEPTES Madame Delphine LAVISSE – DELHAYE Monsieur Francis FLAJOLET Monsieur Casimir LETELLIER
<b>Absent(s) ou Excusé(s)</b>	Monsieur Olivier EVERAERE donne pouvoir à Monsieur Damien MOREL Madame Christine TAVERNIER – TRACHE donne pouvoir à Mademoiselle Sandrine DERUDDER Madame Monique DEVISSCHER donne pouvoir à Madame Marie-Paule CORNUAU	

Monsieur Marc LEGRAND accepte avec l'accord du conseil d'assurer le rôle de secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 21 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que la question n° 2010-0035 soit ajoutée à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1 Question n° 2010-34 : Médecine professionnelle pour les personnels des communes de la CASO, création de service et transfert de compétences.....	2
2 Question n° 2010-0035 : Tarifs Droits de Place - Occupation domaine public – Spécificité Marchés.....	2
3 Questions diverses.....	2

## **1 Question n° 2010-34 : Médecine professionnelle pour les personnels des communes de la CASO, création de service et transfert de compétences**

Vu la délibération n°185-10 de la CASO

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 08 juillet 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de compétence en matière de médecine professionnelle pour personnel communal de Clairmarais vers la CASO et le transfert de charges associées

## **2 Question n° 2010-0035 : Tarifs Droits de Place - Occupation domaine public – Spécificité Marchés**

- Considérant que l'acceptation d'occupation du domaine public est du ressort du pouvoir de police du maire,
- Considérant les demandes ou les installations de marchands sur le territoire communal, et qu'il y a lieu de réglementer ces installations,
- Considérant la spécificité des Marchés
- Vu l'avis favorable de la commission générale du 8 juillet 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de proposer aux commerçants qui souhaitent occuper le domaine public de passer une convention avec la mairie,
- d'associer à cette autorisation spécifique d'occuper le domaine public une redevance dans les conditions suivantes à compter du 1 août 2010 :
  - 0,50 euro par m pour une demie journée

## **3 Questions diverses**

- Villes et villages fleuris, monsieur le Maire annonce que la commune s'est classée 2° ex æquo et félicite Monsieur Prévost et le personnel pour le travail fourni et l'obtention de ce résultat.
- Circulation bus et stationnement place, un arrêté sera pris très prochainement pour préciser les conditions de circulation et de stationnement des bus. Un dépôt minute sera instauré contre la place.
- Marché du 10 juillet 2010:
  - 1 panier (complété par des bons offerts par les acteurs touristiques Clairmaraisiens qui ont joué pleinement le jeu) tiré au sort toutes les heures (valeur panier acheté = 25 euros avec les bons plus de 80 euros).
  - Près de 20 exposants monsieur le Maire remercie Mesdames Derudder, Heden et D'Hulster pour leur implication.
- Rencontre du commandant de police et de la future commissaire du 5 juillet 2010:
  - les soucis associés à la fréquentation de la forêt ont été évoqués

- problématique des bus : un arrêté de circulation et de stationnement est nécessaire
  - vitesse excessive et consommation d'alcool dans la forêt : davantage de contrôles seront réalisés sur le territoire communal
- Madame Dehondt-Bedague précise que le spectacle de Noël aura lieu le lundi 20 décembre, il s'agira de « circus ficelle » (Clown avec chiens).

A 19h35, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

---